

La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 5 AVRIL 1889

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE, DE LA PAROISSE, ET DU COMTÉ DE BERTHIER, P. Q., (Canada.)

II

LA PAROISSE DE BERTHIER.

§ VI.

L'ACADÉMIE ET LES AUTRES ÉCOLES DE BERTHIER POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

(Suite.)

30 Ecole de la Petite Rivière, côté-nord, à environ deux milles du fleuve, tenue par Mlle. Lavallée, de la Petite Rivière.

Noms des élèves pour 1887-1888.

Marie Desrosiers, Juliette Mousseau, Marie Pelland, Exilda Sylvestre, Marie-Anne Pelland, Alma Desrosiers, Marie Sylvestre, Emilie Guilbeault, Mélina Pelland, Amanda Côté, Adrienne Pelland, Laurée Pelland, Maria Pelland, Rosaria Pelland, Anna Cornellier.

Alexandre Pelland, Wilfrid Desrosiers, Alphonse Pelland, Jean-Baptiste Mousseau, Edouard Sylvestre, Alphonse Mousseau, Sam Pelland, Archibald Mousseau, Gustave Laferrière, Dangevil Hervieux, Arthur Grandpré, Antoine Pelland, Albert Cornellier, Louis Tranchemontagne, Joseph Desrosiers, Raoul Pelland, Alphonse Mousseau, Edouard Mousseau, Aimé Lavallée, Zénon Desrosiers, Adrien Pelland, Joseph Pelland, Napoléon Cornellier.

40 Ecole de la Petite-Rivière, côté sud, à cinq milles de l'église, tenue par Mlle Hervieux, de Lanoraie.

Noms des élèves de 1887-1888.

Délina Roy, Eugénie Roy, Marie-Anna Plante, Albina Gadoury, Marie L. Champagne, Fébronie Champagne, Parmélie Champagne, Amanda Champagne, Edouardina Champagne, Lucina Gervais, Alida Gadoury, Bernadette Houle, Blanche Houle, Marie Lavallée, Eugénie Lavallée, Maria-Anna Gadoury, Bibiane Gervais, Etudienne Gervais, Cordélie Champagne, Délina Savignac, Eugénie Hénauld, Alice Roy, Olivine Giroux, Anna Piquette, Mathilda Gervais, Noémie Gervais, Eva Belhumeur, Alberta Gadoury, Théonce Gervais, Maria Gadoury, André-Anna Plouff, Marie-Anne Clermont, Rose-Anna Allard.

Oscar Gervais, Joseph Lavallée, Liboire Plante, Alfred Houle, Rosaire Lefebvre, Hector Lefebvre, Joseph Belhumeur, Alphonse Gervais, Louis Gervais, Irénée Gervais, Napoléon Laurence, Joseph Gadoury, Joseph Gadoury, Narcisse Champagne, Fridolin Généreux, Exilie Soucy, Joseph Laurence, Aristide Piquette, Ovide Giroux, Téléphore Champagne, Eduffe Savignac, Hyacinthe Giroux, Alberisse Soucy, Arthur Dubeau, Edmond Hénauld, Emilien Coutu, Adélarid Coutu, Arthur Champagne, Théodore Gervais, Ernest Gervais, Albert Belhumeur, Jean-Gualbert Gervais, Albert Houle.

50 Ecole du St-Esprit tenue par Mlle. Salomé Desrosiers, de Lanoraie, à deux lieues de l'église.

Noms des élèves pour 1887-1888.

Adélarid Lavallée, Joseph Lavallée, Jean-Baptiste Lavallée, Philias Lavallée, Cléophas Lavallée, Octavien Lavallée, Régis Lavallée, Damase Lavallée, Dieudonné Coulombe, Joseph Coulombe, Romulus Lavallée, Rémi Lavallée, Archibald Lavallée, Raoul Lavallée, Paul Coulombe, Joseph Boucher, Alice Lavallée, Elora Lavallée, Cordélie Lavallée, Clara Lavallée, Anna Lavallée, Florida Lavallée, Maria Lavallée, Poméla Lavallée, Albertine Lavallée, Antoinette Lavallée.

60 Ecole de Ste-Philomène, à une lieue et demie de l'église, tenue par Mlle. Séraphine Grignon, de St. Barthélémy.

Noms des élèves de 1887-1888.

Norbert Brissette, Théodore Parent, Omer Parent, Louis Joly, Obed St-Martin, Théophile St-Martin, L. de Gonzague Blais, Narcisse Gervais, Octavien St-Martin, Joseph Ducharme, Aldéric Joly, Louis Brissette, Clément Blais, Joseph Joly, Albert Aubuchon, fils de Joseph, Philias St. Martin, Edmond Gervais, Candide Joly, Albert Aubuchon, fils d'Omer, Alma Joly, Alexina Tellier, Elmire Brissette, Angéline Aubuchon, Malvina St-Martin, Alexandrina Desrosiers, Parmélie St-Martin, Malvina Brissette, Edouardina Ducharme, Elisabeth Blais, Alexina Aubuchon, Bernadette Laporte.

Ecole indépendante de Madame Emmanuel Lord, dans la Ville de Berthier.

Noms des élèves de 1887-1888.

Albert Poitras, Honorius Poitras, Albert Paquette, Homère Paquette, Oswald Beaulne, Aldéric Tellier, Albert Goudron, Callixte Goudron, Romulus Blais, Cuthbert Doucet, Edgar Fortier, Joseph Godin, Ernest Girardin, Raoul Lamarche, Damase Olivier, Joseph Fréchette, Antoine Larosée, Léonce Joly, Léonide Buisson, Théodore Parent, Joseph Hénauld, Albert Bruneau, Joseph Duchesne, Wilfrid Lamarche, Honoré Lamarche, Antoinette L'Ecuier, Ombéline Joly, Eugénie Larosée, Sophronie Grégoire, Cordélie Pontbriant, Salomé Pontbriant, Emma Grégoire, Stéphana Chalifoux, Eva Chalifoux, Eugénie Aubuchon, Anna Aubuchon, Emilie Aubuchon, Rose-Anna Frappier, Rachel Picard, Blanche Hébert, Bernadette Lefebvre, Anna Cédras, Rose-Anna Smith, Marie-Louise Smith, Bernadette Amyot, Amandine Amyot, Bernadette Cortu, Marie Caisse, Alexandrina Blais, Frédérica Bayeur.

Louis Cédras, Magloire Beaulieu, Noé Grégoire, Horace Caisse, Onésime Nadeau, Louis Rodrigue Fautoux, Rosario Girardin, Joseph Martin, Joseph Grégoire, Jean-Louis Denis, Fernando Buron, Auguste Gilles, Joseph Dubé, Edmond Dorval, Georges Hétu, Willie Mailloux, Joseph Piché, Dolphis Caisse, Henri Lefebvre, Oscar Dupuis, Alphonse Raymond.

§ VII

LES CONFRÉRIES ET ASSOCIATIONS PIEUSES DE LA PAROISSE.

Les confréries et associations pieuses sont, dans une paroisse, un

moyen puissant d'y promouvoir les intérêts des âmes... et de la religion d'y élever le niveau de la ferveur. Elles sont un levier puissant, au moyen duquel les pasteurs peuvent remuer toute une paroisse, les personnes qui en font partie étant toutes tenues de mener une conduite irréprochable sous peine d'en être bannies.

Les principales associations pieuses de la paroisse de Ste-Geneviève de Berthier sont 1o la Confrérie du Très Saint Rosaire de la Bienheureuse Vierge Marie; 2o la Congrégation de l'Immaculée Conception des hommes et des jeunes gens; 3o la Congrégation des Dames de Ste. Anne; 4o la Congrégation des Enfants de Marie pour les jeunes filles.

1o La Confrérie du T. S. Rosaire est la plus ancienne. Elle a été érigée même dans l'ancienne église paroissiale le 4 juillet 1785.

Voici ce qu'on lit de l'écriture de M. Pouget, en tête du registre de cette confrérie :

"Catalogue d'association à la Confrérie du St. Rosaire établie à Berthier, le 4 juillet 1785, par Mons. Jean-B. pouget, curé du lieu, sous l'autorité de Monseigneur Louis philippe mariochaux Desgly, (1) évêque alors de Québec, suivant une bulle déclaratoire du S. S. p. pie sixième émanée de la sacrée-congrégation de la propagande, en date du 22 7bre. 1784, signée Borgias, card., que voici."

Suit la bulle elle-même copiée par M. Pouget et permettant d'ériger dans l'église de Berthier la chapelle du Saint Rosaire, qui existe encore, avec le pouvoir pour le directeur de cette confrérie de rosarier les chapelets, d'agrégér les membres en insérant leurs noms sur un registre spécial etc., et signée *Stephanus Borgias*, secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Depuis cette époque le registre contient plus de 3575 noms de membres agrégés. Comme les membres de la confrérie du T. S. Rosaire s'engagent (sans que ce soit sous peine de péché) à réciter un rosaire entier par semaine, on peut calculer combien de milliers de rosaires ont été dits depuis cette date dans la paroisse de Berthier. De plus, la plupart des membres de cette confrérie ont la louable habitude de s'approcher des sacrements le premier dimanche du mois, enrichi pour eux d'indulgences, et chaque année, à la fête du T. S. Rosaire, il se récite un rosaire entier à l'église entre la messe et les vêpres.

(1) Mgr. D'Esgly a été le premier évêque canadien du pays.

A continuer.]

Il est incontestable que MM. Arthur Paradis & Cie sont les tailleurs les plus en vogue à Sorel.

Tout ouvrage qui sort de leur atelier est de première classe et des mieux confectionnés.

Une visite convaincra tous ceux qui veulent avoir un bel habit.

FEUILLETON

LE SÉQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE.

PREMIÈRE PARTIE

V

(Suite.)

Quand on se fut levé de table, il parla quelques instants à voix basse avec Samuel, dans l'embrasure de la fenêtre, tout en jetant des coups d'œil à la dérobée sur le mari de Berthe. Celui-ci soupçonnait bien qu'on s'occupait de lui.....

De quelle façon... dans quel but?... Il ne pouvait pas le deviner... Le docteur lui avait fait pendant le dîner l'air d'un maniaque inoffensif.

L'homme noir disparut enfin, après avoir fait à tout le monde de profondes révérences.

Samuel revint vers son frère en riant.

—Il est fou à lier, ce pauvre docteur... Il s'imagine voir des fous partout, sans doute par contraste.

—Que te disait-il donc? demanda Thomas.

—Il te trouve l'œil vague.

Tout le monde éclata, surtout Juana, dont le rire avait des éclats sonores et froids comme du métal choqué...

Cependant Thomas n'avait pas encore trouvé le moyen de parler de l'objet de son voyage... Une certaine timidité le retenait. Chaque fois qu'il avait risqué une allusion, l'allusion était retombée sans avoir été relevée.

Il n'osait pas demander brutalement ses comptes à son frère, qui semblait maintenant très bon pour lui...

Il hésitait, tergiversait, remettait l'explication de jour en jour, sans se décider.

Et pendant, le temps commençait à lui sembler long, loin de Berthe. Qu'allait penser sa femme? Ne se croirait-elle pas abandonnée?

Un matin il n'y tint plus.

Il fit préparer sa valise.

—Tu pars donc? demanda son frère surpris.

—Oui.

—Et quand?

—Aujourd'hui.

—Ça t'a pris tout d'un coup?

Le jeune homme rougit.

—Il faut que je sois à Paris après-demain. Je l'avais oublié.

—Et quand te reverrons-nous?

—Bientôt, car j'ai à te parler.

—Je suis tout prêt à t'entendre.

—Non, non, pas cette fois, répondit le jeune homme avec embarras.

Au déjeuner, il retrouva le personnage noir, qui ne cessa pas de l'examiner, comme il l'avait fait déjà la première fois.

Le jeune homme, très gêné, osa à peine manger et sentait en effet ses pensées qui se troublaient, son regard qui s'éclairait sous l'influence du regard fixe du docteur, dardé sur lui.

Il quitta Londres, déconcerté, troublé.

Il ne savait plus décidément que penser de son frère et de Juana.

Il avait surpris chez eux des mouvements bizarres dans les derniers jours.

Leur bon accueil lui avait paru affecté, exagéré.

Dans tous les cas, son voyage était demeuré stérile. Il n'était pas plus avancé qu'avant. Il se reprocha son manque d'énergie. Il lui faudrait encore se séparer de Berthe. Il revint à Paris, mécontent de lui et tout inquiet.

Mais la vue de Berthe le remit. Il puisa près d'elle de nouvelles forces, et quinze jours après il repartit pour Londres.

Avant de raconter ce qui se passa lors de ce nouveau voyage, nous allons revenir un peu sur nos pas.

Le jour du départ de Thomas, qui avait eu lieu aussitôt après le déjeuner, Samuel, Juana et leur hôte, l'énigmatique docteur, étaient restés dans la salle à manger.

—Eh bien? demanda Samuel à ce dernier, quand le mari de Berthe se fut éloigné.

—Mon premier diagnostic ne m'avait point trompé, répondit l'homme en noir. Ce jeune homme deviendra certainement fou dans un temps très rapproché, s'il ne l'est déjà. Le front rêveur, l'œil égaré, l'esprit paraissant absorbé par des chimères, de temps en temps des gestes sans cause, des décisions brusques, sans motifs appréciables, comme ce départ imprévu... C'est plus qu'il n'en faut pour caractériser le dément... Pour moi, l'homme est déjà dément.

—Mais il n'est pas dangereux? fit hypocritement Samuel.

—Non, ja démence n'est pas encore la folie, mais elle la précède parfois de près.

—Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures pour sa sécurité et celle des autres?

—On peut encore patienter un peu mais au premier accès furieux...

—Nous vous ferons appeler, docteur.

—Je vais commencer un rapport préparatoire, comprenant les symptômes que j'ai déjà observés.

—Je vous en serai très reconnaissant.

Le docteur s'éloigna, et quand il fut disparu, Samuel lança à Juana un regard de triomphe.

—Nous le tenons!

Quand, à la quinzaine suivante, Thomas revint à Londres, comme nous l'avons dit, il ne trouva personne pour le recevoir.

Samuel et Juana n'avaient pas jugé à propos de se déranger.

Le jeune homme prit un cab et se fit conduire à l'hôtel de son frère.

L'hôtel paraissait inhabité. Toutes les fenêtres étaient sombres.

Thomas eut un serrement de cœur.

Il contempla un instant la maison, se demandant ce qu'il allait faire; mais le désir d'avoir une explication avec son frère, de terminer l'affaire pour laquelle il venait et qui lui tenait tant à cœur, l'emporta sur les autres considérations.

Il tira l'anneau de la sonnette. La porte s'ouvrit.

—M. Samuel Moore?

—Monsieur ne reçoit pas à cette heure.

—Je suis son frère.

L'attitude du domestique resta glacée.

Il semblait ne pas reconnaître Thomas.

Il s'éloigna, laissant le jeune homme sur le seuil de la porte, hébété.

Sa valise était encore sur le cab.

Il eut de nouveau l'idée de remonter dans la voiture, de s'éloigner.

Mais la porte se rouvrit.

Une lumière se montra, errant comme un feu follet dans les pièces sombres.

—Entrez, monsieur, dit le concierge.

Thomas entra.

Dès la première pièce, il lui sembla qu'une nappe de glace lui tombait sur les épaules.

Un valet de chambre le précédait, un flambeau à la main... pendant que

le concierge était allé descendre la valise... et s'occuper de la faire porter dans la chambre.

Samuel Moore était dans son bureau, seul.

Il ne se leva pas à l'aspect de son frère.

Il était raide, froid, sec comme une statue...

—Tu n'as donc pas reçu ma lettre? demanda Thomas interdit.

—Pardon, je l'ai reçue.

—Tu ne m'attendais donc pas aujourd'hui?.....

—Je t'attendais... Je ne me suis pas couché pour t'attendre.

Il indiqua un siège de la main.

—Assieds-toi.

Thomas se laissa tomber machinalement sur un fauteuil.

il ne savait plus que penser...

—Tu t'étonnes, dit le frère de ne pas nous avoir vus à la gare, au

devant de toi, comme la dernière fois. Nous te recevions en frère ce jour-là. Le cadet interrompit son aîné.

—Je ne suis donc plus ton frère? fit-il vivement.

Samuel sursauta; il eut un clignement louche des paupières...

—Il me semble, balbutia-t-il...

—Pourquoi donc? demanda le mari de Berthe.

—Parce que tu ne me considères plus comme ton frère, comme ton aîné, comme le chef de la famille, riposta le mari de Juana, qui, sentant sous ses pieds un terrain solide pour attaquer, était devenu plus assuré, plus audacieux.

Thomas le regardait avec des yeux éfarés sans répondre, tellement il était abasourdi.

—Ne me parles-tu pas dans ta lettre, reprit le frère, de ton mariage?

—En effet je me suis marié...

—Sans même me consulter?

Les deux frères se regardèrent.

—J'aime celle que j'ai épousée, dit nettement Thomas.

Son ton devenait agressif.

Il sentait chez son frère une hostilité systématique qui l'irritait.

Samuel eut un ricanement ironique.

—C'est une compatriote que tu as épousée?

—Une Française, répondit Thomas.

Le ricanement de l'aîné s'accrut.

—Un beau mariage sans doute?

Une riche héritière

—Elle n'a pas de fortune?

—Un grand nom sans doute?

—Elle n'a pas de nom.

—Comment ça? s'écria Samuel gouaillieur.

—Une ouvrière... très honnête, très jolie, et que j'aime.

Samuel se tordait.

—C'est complet!..... Une ouvrière rencontrée par hasard..... un roman

—Un vrai roman, en effet, dit Thomas Moore, devenu très calme, l'air énergique.

Le frère avait repris son sérieux à son tour.

Une méchanceté sombre flambait dans ses yeux.

—Et tu crois que je vais ondoyer un pareil acte de folie? dit-il, les lèvres banches.

Thomas se leva fiévreux..... tout pâle.

—De quel droit m'empêcherai-tu de vivre avec celle que j'aime?

—Du droit qu'a toujours un frère d'empêcher son frère de se noyer, s'il le peut.

Le jeune homme secoua la tête.

—Ce n'est pas moi qui suis le plus en danger, murmura-t-il.

Samuel se dressa d'un bond, livide

—Que veux-tu dire?

(A continuer.)

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

Incorporée par Lettres Patentes sous le Grand Sceau de la Province, le 22 juin 1858.

Officiers de la Compagnie: HON. A. H. PAQUET, Président. CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P., Vice-Pr. C. A. CHENEVERT, Secrétaire-Général.

DIRECTEURS: HON. A. H. PAQUET, CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, LOUIS SYLVESTER, M.P.P., C. A. CHENEVERT, Avocat, A. DEMERS, Avocat, DR. A. F. FLEURY, ARCHIBALD RALSTON.

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 5 AVRIL 1889.

L'Hon. M. Laurier

Le Bill des Jésuites.

Ceux qui ont eu l'avantage d'entendre le discours de l'Hon. M. Laurier sur le règlement de la question des Biens des Jésuites, n'oublieront jamais la sensation profonde qu'il a produite ni les applaudissements unanimes qui l'ont accueilli.

Le débat solennel engagé sur la motion O'Brien, motion qui tendait à détruire la liberté religieuse des catholiques et la souveraineté de la Province de Québec, durait déjà depuis deux jours.

La loi de M. Mercier avait été attaquée avec violence par M. Dalton McCarthy, président de l'association conservatrice d'Ontario et l'un des avocats les plus brillants du Canada. Elle avait été défendue par Sir John Thompson, ministre de la Justice, avec une singulière habileté.

L'Hon. M. Mills, ancien ministre sous le gouvernement MacKenzie, avait discuté toute la question au point de vue constitutionnel et avait sans contredit, formulé une défense inattaquable de la loi de M. Mercier.

M. Chariton avait répété avec une nouvelle emphase, les arguments et les injures débités par M. McCarthy.

Jusqu'à là, les députés catholiques de la Province de Québec, avaient été silencieux. Ils n'avaient pas voulu intervenir dans une discussion qui était soutenue avec tant de zèle et de succès par leurs collègues protestants des autres provinces.

Mais il avait été entendu que la voix de la Province de Québec se ferait entendre par celui parmi les députés qui, par sa position, son talent, son caractère pouvait le mieux parler pour elle, et cet homme choisi du consentement unanime des deux partis, c'était le chef de l'opposition, c'était l'honorable Wilfrid Laurier.

La tâche était noble; elle était difficile.

Le chef d'un parti, recruté parmi les éléments divers qui se cotoient sans se confondre dans la confédération, pouvait difficilement éviter d'en froisser quelques uns et d'affaiblir sa position comme chef de parti, à moins de sacrifier quelque chose des intérêts qu'il était chargé de défendre.

L'hon. M. Laurier n'a pas hésité un moment. Sa conduite a été celle d'un brave, d'un catholique et d'un patriote.

Il a déclaré de suite qu'il approuvait entièrement le bill de M. Mercier dans ses principes et dans ses détails. "M. Mercier, dit-il, a eu le courage de s'attaquer à cette question et de la régler, et s'il n'y avait que cette mesure dans sa carrière pour marquer M. Mercier comme homme d'état, elle suffirait amplement à lui assurer ce titre et à immortaliser sa mémoire. La question devait être réglée et elle l'a été d'une manière équitable pour tous, et M. Mercier a bien fait de traiter directement avec le chef de l'Eglise catholique dans une affaire qui cou-

cernait les intérêts de cette Eglise "en Canada."

Répondant aux injures lancées aux Jésuites par M. McCarthy, M. Laurier dit:

"Que l'on soit ami ou ennemi des Jésuites, il me semble que leur histoire au Canada ne peut que commander l'admiration et la plus grande admiration. Ils ont été les pionniers de ce pays. Suivant le langage d'un grand historien, il n'y a pas un cap qui n'ait été tourné, pas une rivière qui n'ait été explorée sans qu'un jésuite n'eut montré le chemin. Chaque pouce du sol d'Ontario a été foulé par leurs pas fatigués au moins cent cinquante ans avant qu'il y eut un colon anglais dans la Province. Le sol même de cette province a été consacré par le sang qu'ils ont versé pour gagner des âmes à Dieu."

M. McCarthy et M. Chariton avaient exprimé l'idée que les canadiens français oublient trop aisément qu'ils habitent un pays anglais et conquis, qu'il ne devrait y avoir au Canada qu'une seule langue. M. Laurier a fièrement relevé cette insinuation et cette menace dans les termes suivants:

"Je suis d'origine française et j'en suis fier. Je connais assez bien mes compatriotes pour savoir que si dans mon cœur, je n'avais pas la fierté de ma race, ils me traiteraient avec le mépris que je mériterais. Je suis français de race, mais loyal sujet anglais."

"On a parlé de n'avoir ici qu'une seule langue. Entendons-nous. Est-ce le lion britannique qui doit avaler la brebis française, ou la brebis française qui doit égorger le lion britannique? Il faut et il doit y avoir plusieurs races, mais il ne doit y avoir qu'une nation."

"L'Ecosse n'a pas oublié son origine cependant elle est anglaise. Je n'ai pas l'intention d'oublier mon origine française, mais ayant tout je suis canadien."

Il ajouta que si le vote était pris dans la province de Québec entre la connexion britannique et le retour à la domination française, la population se prononcerait unaniment pour le maintien de l'ordre de choses actuel qui nous assure la liberté religieuse et civile, la paix et la tranquillité et nous met à l'abri des révolutions qui ravagent périodiquement la France.

L'Hon. M. Laurier, répondant à M. McCarthy qui avait cité l'expulsion des Jésuites par la république française en 1880, s'adressa:

"Oui, ils ont été chassés de France en 1880. Que la chose soit connue à la honte de la république française qui a aussi expulsé cinq ou six autres communautés religieuses, y compris les sœurs de charité, ces anges terrestres, s'il y en a, ces personnes héroïques qui renoncèrent à toutes les jouissances de la vie pour se consacrer au soulagement des pauvres, des infirmes et des indigents."

Puis répondant à un journal qui invitait les libéraux à voter pour le désaveu du bill, parce que dans leur position les libéraux anglais et français en feraient autant. M. Laurier dit:

"En autant que les libéraux de France sont concernés, je n'ai pas de doute qu'ils voteront pour le désaveu de l'acte; mais j'ai ceci à répondre: JE NE SUIS PAS, NOUS NE SOMMES PAS DES LIBÉRAUX DE L'ECOLE DE FRANCE. Je l'ai répété dix et vingt fois dans ma propre province; je suis un libéral de l'Ecole Anglaise ET NI MOI NI MES AMIS N'AVONS RIEN DE COMMUN AVEC LES LIBÉRAUX DE FRANCE. Les libéraux d'Angleterre n'auraient certainement pas voté pour le désaveu, car ce sont eux, qui depuis plus d'un siècle se sont faits les champions de la liberté dans l'univers entier, et c'est en grande partie à eux que nous devons la jouissance de la liberté constitutionnelle telle que nous l'entendons dans ce pays."

Ce sont là les points principaux

du magnifique discours de M. Laurier.

Il a pris bravement sa position comme champion de la cause canadienne française et catholique, de l'indépendance de la législature de Québec, de l'excellence du règlement de la question des biens des Jésuites; il a pris la défense de ces religieux et des autres ordres catholiques, répudié le libéralisme français et la république française, affirmé sa loyauté à la couronne Britannique, son dévouement à la nationalité française, à la religion, à la langue et aux institutions de la Province de Québec.

Et cela dans un si beau langage, avec des accents tellement éloquents et persuasifs qu'à maintes reprises différentes, il a été salué par d'immenses et unanimes applaudissements de toutes les parties de la chambre.

M. Laurier est le vrai chef de la Province de Québec, l'homme réellement digne de gouverner le pays, car avec lui tous les intérêts sont en sûreté.

L'opposition toute entière a soutenu l'Hon. M. Laurier de ses votes, à l'exception de cinq, qui n'ont pas su résister aux entraînements ou à la crainte du fanatisme orangiste.

L'ATTITUDE DES DEPUTES CATHOLIQUES.

On lit dans la Gazette de Montréal de lundi:

"Aucun député canadien français ou irlandais catholique n'a pris part au débat sur la motion du Colonel O'Brien, et cela pour une seule raison qui leur fait infiniment honneur, savoir que leur participation à la discussion lui donnerait une couleur religieuse et y introduirait des éléments étrangers à la cause dont le parlement avait à s'occuper."

"Jusqu'à nos discours de M. McCarthy, nous savons que plusieurs députés catholiques, entre autres MM. Girouard, Curran, Kinny, Amyot, Beausoleil et Langelier avaient l'intention de prendre la parole, mais après avoir entendu les remarques du député de North Simcoe ils décidèrent de garder le silence plutôt que de se lancer dans une discussion qui n'aurait pas de rapport au sujet. Ces messieurs peuvent être assurés que leur conduite est approuvée par tous les hommes bien pensants."

D'un autre côté, la Minerve du même jour dit:

"Sauf M. Laurier qui agissait comme chef de la gauche, pas un seul député français, tant conservateur que libéral, n'a pris la parole sur la question des Jésuites. Et cependant plusieurs s'étaient préparés à plaider éloquemment et vaillamment la cause du droit, de la vérité historique et des droits provinciaux au cas où il faudrait payer de leur personne et de leurs connaissances."

"Notre cause ayant été bien plaidée par des protestants, même des orangistes, il était de bonne tactique d'éviter tout ce qui pourrait amener des frictions. Certaines paroles malheureuses de M. McCarthy et de M. Chariton auraient mérité d'être relevées vivement, on a préféré les laisser tomber à plat. Prolonger la discussion eût été fournir un aliment nouveau à l'agitation du dehors; il valait donc mieux, les deux côtés de la question étant suffisamment exposés, brusquer le dénouement. C'est ce qui a été fait."

Il paraît que la Chambre va ordonner l'impression de cinquante mille copies des rapports officiels du débat qui a eu lieu à la Chambre des Communes sur la motion O'Brien concernant le désaveu du bill des Jésuites, pour être distribués dans toutes les provinces.

Chapeaux de Paille pour Dames Demoiselles et fillettes en grande variété chez J. A. Laferrrière.

LA SIGNIFICATION DU VOTE SUR LA MOTION O'BRIEN

Nul ne peut nier que le vote qui vient d'être pris dans le Parlement fédéral sur la motion O'Brien est un éclatant succès pour l'hon. M. Mercier dont l'habileté politique, a été proclamée non seulement par ses amis, mais encore par ses adversaires.

Sir D. Thompson en particulier n'a pas ménagé les marques de son approbation.

C'est M. Mercier qui triomphe et on doit être fier de sa victoire.

La rectitude de sa ligne de conduite, la justice de sa politique, l'inattaquable correction de sa législation ont été reconnues officiellement par la plus grande majorité peut-être qui se soit donnée dans un parlement canadien, par la presque unanimité de la chambre.

Cet acte administratif un des plus importants accomplis par l'hon. M. Mercier a reçu la sanction de libéraux comme l'hon. A. MacKenzie, hon. E. Blake, hon. Laurier, Sir R. Cartwright hon. D. Mills, qui en ont admis la stricte constitutionnalité. C'est un éloge qui a sa haute valeur et qui devra faire taire les insultes de notre chef.

Nous l'en félicitons.

NOTES DIVERSES.

Deux cent un votes ont été enregistrés sur la motion O'Brien. Tous les pairs ont été annulés pour l'occasion.

L'hon. M. Blake et l'hon. M. MacKenzie qui n'ont pas voté une seule fois durant cette session, parce que leurs médecins leur ont interdit les veilles, se sont rendus à la Chambre et ont voté contre la motion O'Brien. La Chambre toute entière s'est levée comme un seul homme et a écarté en applaudissements lorsque leurs noms ont été appelés.

L'hon. M. Blake, en venant voter contre la motion O'Brien a donné le coup de grâce à ceux qui prétendaient l'acte de M. Mercier inconstitutionnel. L'opinion de M. Blake sur une question de droit est reçue partout comme décisive.

La présence et le vote de M. MacKenzie contre la motion O'Brien devra contribuer puissamment à éteindre l'agitation protestante d'Ontario. On sait que M. MacKenzie est un protestant très zélé, un esprit inflexible, et que la conscience d'un devoir à remplir a pu seule le faire voter contre le désaveu du bill des Jésuites.

On ne pourra argumenter de l'intérêt protestant quand on voit M. MacKenzie voter en faveur du bill de M. Mercier.

On ne pourra pas dire non plus, que l'ex-premier ministre a voté par intérêt politique, quand on sait qu'il est resté en chambre jusqu'à trois heures du matin, bien que très malade, pour approuver l'exécution de Riel et voter contre l'hon. M. Blake.

La province de Québec doit une grande reconnaissance à des hommes comme MM. Blake, MacKenzie, Cartwright, Mills, Jones, Weldon et Davies, qui loin de profiter du mécontentement des orangistes pour faire du capital politique, ont prêté l'influence de leur nom, de leur position, de leurs votes et de leurs discours pour empêcher une agitation malsaine, qui menaçait de devenir fort dangereuse pour nos institutions provinciales, pour l'existence même de la Confédération. L'influence ministérielle seule n'aurait pas suffi à réprimer le mouvement dirigé contre le ministère. Il faut espérer qu'elle saura le reconnaître en temps et lieu.

Voici comment les votes se sont divisés sur la motion O'Brien:

Pour la motion 13

Contre la motion..... 188

Majorité contre..... 175

Il n'y avait que treize députés qui étaient absents pour maladies ou d'autres causes incontrôlables.

Au dîner de la galerie de la presse à Ottawa, l'honorable M. Laurier a été invité à répondre à la santé portée au parti conservateur et l'honorable M. MacKenzie Bowell à celle du parti libéral.

Cet échange de rôle a fort amusé les convives.

M. H. Beaupré, directeur de la

Patrie, qui a passé plusieurs mois en Europe, est revenu hier à Montréal.

L'Hon. M. Mercier.

L'Hon. M. Mercier depuis 15 jours à New-York, où il était allé pour prendre du repos et s'éloigner de la politique pendant quelques jours, est revenu hier dans sa famille, Madame Mercier n'étant pas bien.

L'acte de la législature provinciale constituant la ville de Sorel en cité, a été sanctionné. Cet acte deviendra en vigueur le 1er juillet prochain.

Sir John a annoncé formellement à la Chambre que le parlement fédéral serait prorogé à Pâques.

Les souscriptions pour la construction du monument national de la société Saint Jean Baptiste ont atteint 100,000. La société compte sur la coopération du gouvernement de Québec. Le site qu'on choisirait serait le parc en face de l'église Saint Jacques.

Le Star prétend que M. Robidoux fera partie du cabinet provincial avant la prochaine session. Il dit aussi que M. O. Desmarais doit entrer dans la députation d'ici à quelques mois.

Nous ne savons pas où il prend ses renseignements.

L'honorable sénateur John Macdonald, président de l'association Evangélique du Dominion, vient de donner sa démission parce que l'association persistait à exploiter la question des Jésuites contre le parti libéral. M. Macdonald est libéral.

LE NEZ DU PRINCE DE GALLES.

Un fabricant de parapluies de Londres, inventeur d'une modification des parapluies, alla commander à un artiste peintre un dessin de réclame représentant le prince et la princesse de Galles se promenant sous un de ses parapluies.

Le prix convenu était de dix guinées.

L'artiste livra son œuvre, mais le fabricant de parapluies refusa de payer disant: "Le portrait du prince de Galles est mal réussi; le nez est trop rouge et trop gros."

Devant le tribunal, les témoins du fabricant affirmèrent que le nez du prince de Galles n'était pas aussi rouge ni aussi gros que celui dont l'artiste l'avait orné, tandis que les témoins de la partie adverse certifiaient la parfaite ressemblance avec l'original.

Le tribunal déclara dans son verdict: "le prince de Galles a le nez rouge et gros, et même la figure boursoufflée," et condamna en conséquence le fabricant à payer au plaignant les dix guinées convenues.

Mort de l'Hon. J. H. Pope.

L'Hon. John Henry Pope, ministre des chemins de fer et des Canaux, est mort à Ottawa, lundi après-midi, le premier avril courant.

M. Pope est né à Cookshire, en 1819. Il était âgé de soixante et dix ans. Il a représenté le comté de Compton, depuis 1859 jusqu'à sa mort. Il est entré dans le gouvernement en 1872 comme ministre d'agriculture et résigna en 1873 en même temps que Sir John A. Macdonald pour faire place au gouvernement MacKenzie.

En 1878 il reprit son ancien portefeuille.

Lorsque Sir Charles Tupper devint ministre des finances en 1885, M. Pope lui succéda comme ministre des chemins de fer, poste qu'il occupa à sa mort.

M. Pope était un homme très entreprenant et son influence politique et financière était prépondérante dans les cantons de l'Est. Il avait la main dans toutes les entreprises et les spéculations de banques, de mines, d'industries et de chemins de fer. Il est mort riche de plusieurs millions.

Sa dernière œuvre et la plus importante a été la construction du chemin de fer international, la vente qu'il en fit à la Compagnie du Pacifique et qui devint partie de la ligne courte.

M. H. Beaupré, directeur de la

M. Pope laisse un garçon et une fille, mariée à M. W. B. Ives, député de Richmond et Wolfe.

Sir John perd en M. Pope un ami dévoué, un conseiller précieux, une des meilleures têtes de son cabinet. La perte d'hommes comme M. Pope et M. Thomas White, le départ de Sir Charles Tupper affaiblissent considérablement le ministère. Ils seront difficilement remplacés par des hommes d'école valeur.

Il est question de l'Hon. M. Haggart comme ministre des chemins de fer et de son remplacement au ministère des postes par M. Colby, de Stanstead ou M. Hall de Sherbrooke.

Il est aussi question de réunir le département des chemins de fer à celui des Travaux Publics, qui aurait pour seul chef Sir Hector Langevin.

Rien ne sera probablement fait avant la fin de la session.

NECROLOGIE.

Sicut umbra.

La mort a frappé, et c'est sur un enfant qui n'avait connu de la vie que les premiers baisers, les premiers parfums. Fleur arrachée de la tige, elle s'en va où vont toutes choses dans le sein d'un Dieu qu'elle a aimé.

Persécutée par la maladie qui ne pardonne pas, elle s'est éteinte dans les bras de son père, c'est-à-dire dans l'étreinte de l'amour qui regrette et les larmes qui consacrent et éternisent le souvenir.

Maria-Laura, quatrième fille du Dr T. S. N. Drainville n'avait que dix-neuf ans. Née au foyer chrétien des vertus qui embellissent l'existence, elle n'a pas voulu se risquer dans la vie, et sa paupière ouverte aux misères du monde, s'est refermée pour contempler Dieu. Oh! pourquoi pleurer ceux qui nous quittent? pourquoi ces regrets qui tordent l'âme? Si nous aimons ceux qui nous deviennent dans la patrie, laissons Dieu les moissonner en fleur. Va, pauvre enfant! va où ton ange t'appelle. Il est le messager des volontés divines, et le sublime de l'obéissance, est de vouloir ce que veut le ciel. Va revêtir la robe de gloire des vierges du Christ, des suivantes de l'Agneau, et laisse aux pompes de la terre leur dépouille d'un jour..... Adieu sœur bien aimée! Adieu amie de tous! Plus heureuse que ceux qui restent à gémir de ton départ, tu prieras de conserver dans le bien ceux qui t'ont aimée. Nouvelle Esther de la cour du roi des rois, tu veilleras au bonheur de ta famille et nous vivrons avec l'immortelle espérance de te revoir.

UNE AMIE.

R. I. P.

La Question Sociale

Au point de vue de la famille.

(Suite.)

L'enfant, lui, a été plus spécialement encore l'objet de la sollicitude des adversaires de la société chrétienne. Par le divorce, l'enfant privé de l'éducation domestique, reste le plus souvent seul et sans appui moral à l'âge même où il en a plus besoin. Si le divorce ne vient pas rompre les liens de la famille, on cherche à s'emparer de la jeunesse en lui imposant une éducation d'où le nom même de Dieu est strictement banni. "Plus de religieux, plus de prêtre dans l'éducation!"

Tel est le programme d'après lequel des lois et des décrets ont été passés et sanctionnés pour le plus grand asservissement de l'enfance, de la jeunesse.

Quel devait être le résultat logique d'un tel désordre? Rien autre chose que de produire des générations professant le mépris pour tout ce que le christianisme et l'ordre social nous avait appris à vénérer. Il s'est formé au sein de la société moderne de l'Europe des associations qui ne reconnaissent aucune autorité religieuse ou civile.

Ce sont ces hommes qui se font les assassins des prêtres et des religieux, qui ne craignent pas de jeter leur patrie dans toutes les horreurs de la guerre civile. Ce serait d'ailleurs, le plus grand des prodiges s'il en était autrement. Ces hommes ont été élevés dans des sentiments de rage contre tout ce qui est honnête et légitime, contre toute autorité, contre toute propriété.

La responsabilité de ces actes de

Vandalisme repose, avant tout, sur ceux qui ont donné une telle éducation au peuple; sur ceux qui, après avoir banni Dieu et la religion de l'école, de la famille et de la société, n'ont su que détruire ce que le christianisme et la Patrie avaient édifié, et déposer dans l'âme de la jeunesse des germes d'impiété qui, plus tard, se sont développés et ont donné l'essor aux passions les plus viles de l'humanité.

Tel est donc, messieurs, le tableau que nous offre la société. Selon que les générations s'inspirent aux lumières du christianisme, ou aux utopies d'un philosophisme qui a pour maxime de ne reconnaître ni Dieu, ni Religion.

La paix et la sécurité font le bonheur des peuples, comme l'anarchie, les révolutions et les désordres sociaux font le malheur des sociétés qui méconnaissent le droit chrétien.

Je viens de prononcer le mot "Anarchie". Tous ceux d'entre vous messieurs qui ne sauraient pas la signification de ce mot, je dirai que l'"Anarchie" veut dire absence de tout gouvernement, et par suite désordre et confusion.

Je lisais dernièrement dans un journal, où le fameux Most anarchiste tchévalé, si je puis m'exprimer ainsi, définit comme suit l'anarchie et ses maximes:

"L'abolition de tout gouvernement existant. L'anarchie ne veut ni rois, ni princes, ni reines, ni présidents, c'est le peuple qui est le souverain.

"Elle prêche la suppression de la loi, des cours de justice, des contrats civils et matrimoniaux. La seule loi qui demeurerait, si les anarchistes pouvaient réussir serait la loi du communisme."

Mais, heureusement, ces principes n'ont pas cours dans notre pays — et le divorce, le mariage civil, l'éducation sans Dieu sont inconnus de notre population catholique, ce qui n'empêche pas le progrès de notre peuple de marcher à pas de géant. Il faut, au contraire, attribuer ce progrès à l'esprit chrétien qui domine dans nos familles.

Ici, les enfants sont respectueux et soumis à leurs parents.

L'éducation religieuse et l'instruction primaire s'allient parfaitement entre elles. En apprenant à lire et à écrire, nos enfants apprennent la cathéchisme, ce livre de la plus pure philosophie chrétienne et que les esprits forts feraient bien de consulter souvent afin de ne pas oublier ses sublimes enseignements.

(A continuer)

NOTES LOCALES

Nous avons eu hier à notre bureau la visite de M. Louis Sylvestre, M. P. P., qui paraît en parfaite santé.

M. E. O. Cuthbert, ex-M. P. est retenu depuis plusieurs jours chez lui, par une grave maladie.

M. J. G. Tellier, représentant de la maison LymanSons&Co, l'une des plus grandes maisons de drogues et d'objets de pharmacie de Montréal, était en cette ville hier. Dans l'après-midi ce Monsieur a voulu traverser à Sorel, mais la glace étant très méchante la voiture qui le conduisait a enfoncé, et il a failli périr.

M. Pirson, de la Province de Liège, Belgique, est arrivé ces jours derniers à Berthier. Il est en marché de louer une assez grande étendue de terrain, pour cultiver lui-même la betterave à sucre.

La cour supérieure siège actuellement à Sorel, sous la présidence de Son Honneur le juge Ouimet.

La Congrégation des Hommes de Berthier, se propose de faire cette année, son pèlerinage annuel, à Ste Anne de Beauport.

Des arrangements sont à se faire dans ce but.

MM. Phillips et Ralston, manufacturiers, ont, nous assure-t-on, sur le point d'effectuer un règlement avec leurs créanciers, et devront sous peu reprendre leurs opérations.

Tout le monde de Berthier s'en réjouira, car il n'a fallu que la suspension pendant quelques semaines des travaux de ces manufactures, pour nous en faire comprendre toute l'importance.

MARIAGE FASHIONABLE A L'HORIZON.

Un de nos jeunes médecins les plus en vue de Berthier, doit aller prochainement enlever à la jeune société de Beauharnois, une de ses perles les plus brillantes, pour nous l'amener en cette ville, dont elle sera certainement un des plus jolis ornements.

Lundi dernier, le 1er avril, ça été à qui ferait courir le poisson d'avril. Plusieurs s'en sont donné à cœur-joie et beaucoup ont regretté de se montrer oublieux du 1er avril.

Certain médecin et certain notaire même se sont permis d'aller à quelque distance pour voir un magnifique saumon frais qu'on prétendait avoir reçu et qui sont revenus à leur courtoisie, après n'avoir vu qu'un poisson d'avril.

Deux petits garçons, l'un enfant de Dame veuve Pagé, et l'autre de Ernest Trudel, journaliste, ont été condamnés la semaine dernière, par M. J. O. Chalut, juge de paix, à passer 3 années à l'École de Réforme, à Montréal.

La sentence contre le jeune Trudel a été suspendue, et le petit Pagé a été conduit immédiatement à sa nouvelle résidence, par J. A. E. Généreux, huissier.

Tous ceux qui ont besoin de graines de jardins, pourront s'adresser à la pharmacie du Dr C. Lafontaine, où l'on vient de recevoir une grande quantité de graines de toutes sortes. On trouvera spécialement de la graine d'oignons de première qualité.

Nous apprenons avec plaisir que M. Arthur Savignac, vient de subir d'heureux examens à l'École de médecine vétérinaire de Montréal et qu'il a été reçu avec le titre de Docteur en médecine vétérinaire.

Il est tout probable que M. Savignac viendra exercer sa profession à Berthier où le succès lui est assuré d'avance.

M. Louis Séverin Masse, boucher et marchand-épicerie est maintenant rendu dans son magnifique établissement, l'un des plus beaux de Berthier, avec un assortiment des plus complets de bonbons, fruits, joujoux, cigares, cigarettes, etc., etc., viandes de premier choix, jambon, beurre, œufs, etc., enfin tout ce qu'on peut désirer en ce genre.

Une visite est sollicitée.

Parasols, En tout cas, et Parasols de tout prix chez J. A. Laferrière.

Les conservateurs importants de Berthier, sont allés hier, sur l'invitation de M. Joseph Robillard, ex-M. P. P. passer la journée à sa cabane à sucre, à Lanoraie. Ils ont rencontré l'Hon. M. Taillon et plusieurs autres membres influents du parti conservateur.

Ce que nous ne comprenons pas, c'est que le PETIT chef Civil soit resté à Berthier le jour du pique-nique chez M. Robillard, où tous les chefs conservateurs se sont réunis.

N'aurait-il pas été invité par hasard ?

Les conservateurs eux-mêmes, commentent-ils à s'apercevoir que ce que nous avons dit de lui était bien la vérité, et qu'il vaut bien mieux le laisser au loin quand on a quelque chose de privé à se dire ???

CULTURE DE BETTERAVE.

M. B. A. Roch Simard, de l'Assomption, a réussi auprès des cultivateurs des comtés d'Hochohoga, Laval, Terrebonne, Joliette, et l'Assomption à leur faire consacrer un grand nombre d'arpents de terrain pour la culture de la betterave à sucre pour l'usine de Berthier. L'Union Suciérienne ne pouvait choisir pour agent un homme plus hautement qualifié attendu qu'il cultive lui-même la betterave sur une grande échelle et qu'il est connu d'un très grand nombre de cultivateurs.

Il est incontestable que MM. Arthur Paradis & Cie sont les tailleurs les plus en vogue à Sorel.

Tout ouvrage qui sort de leur atelier est de première classe et des mieux confectionnés.

Une visite convainquera tous ceux qui veulent avoir un bel habit.

MORT TRAGIQUE

Nous lisons dans le *progrès du Saguenay* :

Un de nos abonnés des Etats-Unis, M. Pitre Boudreau, de Traverse City, Michigan nous communique les détails suivants :

Une femme qui avait mené une vie de débauche est morte dernièrement à l'âge de 38 ans dans de bien tristes circonstances. Cette femme pour qui la vie n'avait été qu'une suite d'iniquités avait déjà eu 7 maris; il était aussi reconnu qu'elle avait tué 3 de ses enfants en bas âge.

Par suite de sa mauvaise conduite, sa famille l'avait complètement abandonnée. Afin de l'empêcher de tomber plus bas encore, des personnes charitables l'avaient placée dans une maison catholique où elle a toujours refusé de se convertir. La maladie qui l'a emportée a été horrible. Les souffrances de la malheureuse indiquaient clairement le courroux du Seigneur.

Elle faisait entendre jour et nuit des cris et des lamentations terribles; morte d'une maladie contagieuse, ses proches seuls ont voulu l'ensevelir. Et ils ont été obligés de se munir de mitaines épaisses afin de se préserver de la contagion.

Lorsque le corps fut été enseveli, tous avaient peur de l'approcher et les parents seuls ont consenti à la veiller. Une heure après qu'elle fut déposée sur un panneau en guise de lit, on s'est aperçu que le corps était en feu. Les cierges étaient disparus et il a été impossible d'éteindre le feu qui consumait le corps et sur lequel l'eau n'avait aucune prise. Tous ont reconnu que c'était un feu envoyé du ciel et l'on s'est empressé de mettre ce qui restait du corps dans un cercueil et de le porter en terre.

Le cadavre continuait à se consumer et les objets qu'il touchait ne portaient aucune marque de feu.

Cet événement sinistre a fait beaucoup de bruit dans l'endroit, et on regarde cette triste mort comme le châtiment d'une vie infâme.

UN FANTOME

Un journal de St-Louis (Missouri) rapporte l'apparition d'un fantôme dans un township du comté de Montgomery (Pensylvanie). Il y a environ trois semaines un engagé de ferme revenait tard le soir, de voir sa dulcinée. Au sortir d'un étroit sentier qui traverse une petite forêt, il entendit une voix sépulcrale qui commandait à ses chevaux d'arrêter. Il plongea ses regards dans toutes les directions, mais ne vit rien. Il allait continuer son chemin quand le bruit d'une paire de chevaux qui marchaient et les craquements des harnais frappèrent son oreille, puis le hennissement d'un cheval en face de lui acheva de l'effrayer.

A ce moment la lune projeta sa clarté par dessus les grands arbres, et le jeune homme distingua clairement la silhouette du fantôme d'un labourer tenant les deux manèges d'une charrette qui traînaient une belle paire de chevaux la tête relevée, les yeux en feu. S'étant assuré que ses yeux ne le trompaient point le jeune homme s'élança dans la direction de son logis au moment où le fantôme s'évanouissait.

Le lendemain soir, Cooper — c'est le nom du jeune homme — racontait sa vision à l'épicerie du village en présence de sept à huit hommes qui étaient venus y causer tout en fumant la pipe. Pas un seul n'y voulait croire, et comme Cooper insistait, on résolut d'aller vérifier sur-le-champ l'histoire du jeune homme.

On se rendit donc au champ indiqué. Le fantôme continuait son labour. Le vent agitait ses cheveux blancs et sa longue barbe grise. Sa tête était découverte, et on ne lui voyait de la figure que ses deux yeux étincelants; le fantôme avait bien sept pieds de haut. Une leur phosphorescente empêchait de distinguer le corps, et cette phosphorescence, qui terrifiait les spectateurs, les faisait voir bien avant les chevaux qui marchaient à grand pas.

La charrette apparaissait comme une faible charpente, mais elle tournait la terre avec autant de facilité qu'un va-

pour tracer son sillon dans l'onde. Les chevaux avaient la tête haute, et le feu sortait de leurs narines; on entendait leurs pas distinctement.

Au bout du champ, ils tournèrent au commandement du spectre labourer et passèrent en face des spectateurs qui épouvantés, s'enfuirent à toutes jambes.

Le lendemain les gens des alentours résolurent d'aller voir s'ils trouveraient les traces de l'apparition. A leur ébahissement, ils trouvèrent la moitié de la pièce labourée, et labourée, de mains de maître.

Les sillons n'étaient pas tout à fait aussi larges que les sillons ordinaires, mais d'une régularité irréprochable et plus profonds. Quelques jours plus tard on visita le champ de nouveau; toute la pièce était labourée, et le fantôme avait en apparence terminé son ouvrage car on ne le revit plus.

1889

POUR 25 CENTS,

La Librairie J. B. ROUSSIN & Fils,

MONTREAL.

ADRESSEZ FRANCO, sur réception de cette somme, L'ALMANACH AGRICOLE, COMMERCIAL, L'ALMANACH des FAMILLES et le CALENDRIER de la PUISSANCE. Aussi les REVELATIONS du crime ou CAMBRAY et SES COMPLICES.

POUR 50 CENTS,

L'Almanach Agricole, Commercial, l'Almanach des Familles et le "Calendrier de la Puisseance". Aussi "A Travers l'Australie" par Boussignard. 30 nov. '88.

AVIS.

M. Louis Arthur Tellier, marchand, rue du marché, Berthier, voulant se retirer du commerce, et abandonner complètement les affaires, vendra d'ici au 15 d'avril prochain, sans réserve et audessous du prix coûtant (strictement pour argent comptant), tout son stock de marchandises. Ceux qui ont des achats à faire pourront épargner considérablement en allant acheter chez M. Tellier.

Un jeune homme qui désirerait se mettre dans le commerce, trouverait une bonne occasion de se placer, en achetant le stock de M. Tellier et en louant ou achetant le magasin et le logement de ce M. en face du marché, et dans le meilleur site pour le commerce.

Berthier, 8 Mars 1889.—31.

DR C. LAFONTAINE,
MEDECIN et PHARMACIEN,
RUE EDOUARD, - BERTHIER.

ASSURANCE contre le FEU
PHENIX
DE LONDRES

ANGLETERRE.
ETABLIE EN 1792.
Succursale Canadienne Etablie en 1804.

Emet des polices en français; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.
Le montant des pertes, payé depuis la fondation de la Compagnie \$ 75,000,000
Surplus au fond de réserve 3,000,000
Responsabilité des Actionnaires LIMITÉE.
Dépôt au Gouvernement fédéral.
Pour la garantie des assurés Canadiens \$187,043.00

Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.

AGENT A BERTHIER,
P. TELLIER,
NOTAIRE.

— AGENT GENERAL D'ASSURANCE. —

Feu-Vie
A CID NTS ET MARINE,
RUE EDOUARD, - BERTHIER.
30 nov. '88

C. W. PHILLIPS & CIE
MANUFACTURIERS DE

Chaussures de Gout,
BERTHIER.

Notre nouvelle manufacture étant maintenant ouverte, et ayant adopté le système le plus nouveau en fait de machineries, nous sommes en état de pouvoir manufacturer toutes les sortes de chaussures qui se vendent sur le marché, et à des prix très bas.

Tout ordre envoyé directement à la maison ou donné à notre commis voyageur recevra une prompte et soignée attention.

Grand Avantage pour les Cultivateurs.

C. R. LAMOUREUX,

— FABRICANT DE —
CHARRUES EN ACIER
— NO. 96 RUE AUGUSTA —
SOREL,

Informe les cultivateurs qu'il vient de fabriquer une nouvelle CHARRUE EN ACIER, l'Oreille trempée à l'huile. Elle est tellement dure qu'elle peut durer deux fois plus longtemps qu'aucune autre. De plus il garantit la charrue pour ne pas coller dans aucune terre.

Petites Charrues légères.....\$ 9.00
do moyennes 10.00
do grosses 11.00
et TOUTES, OREILLES TREMPÉES A L'HUILE.

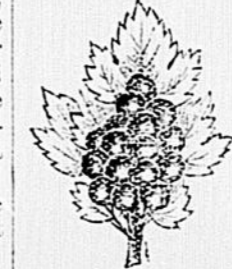
1er Février 1889.—fin.

L'IMPERIAL DE LONDRES,

CIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU.
Montant total en caisse \$7,125,000, dépôt au gouvernement fédéral pour la garantie de ses assurés canadiens, \$120,000.

La GLASGOW & LONDON Cie d'Assurance contre le Feu, a déposé au gouvernement fédéral \$180,000 pour la garantie de ses assurés canadiens.

La NEW-YORK Cie d'assurance sur la Vie.



Je planterai à toutes les personnes qui m'en feront la demande 2 vignes raisin vert, 2 de raisin rouge et 3 de raisin bleu, pour \$3.00 ou 15 pour \$6.00, pour un nombre moindre 50 cents chaque pied. Ce raisin est excellent pour faire du vin blanc et rouge tel que les vins français.

MM. Antoine Trempe, Grande Côte, et Auguste Guibault, de Ste Elizabeth, ont récolté du raisin sur des vignes plantées au mois de mai dernier, 1er prix à l'exposition, et les félicitations des juges, sur la bonne qualité de mes raisins français.

EUGENE GOUDRON,
Agent d'Assurance et Marchand de Vignes,
RUE EDOUARD, BERTHIER.

Berthier, 14 déc. 1888.

Président : F. O. LAMARCHE. —:—:— Gérant : P. GOUDRON.
L.A.

Compagnie Industrielle

DE BERTHIER (LIMITÉE.)
Incorporée 1887. Capital Autorisé, \$30,000.

FONDERIE DE

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon.

Chaudières, Canaris, Poêlons, Sinks, Auges, Fers à Repasser, Ronds de Tuyaux, Portes de Fours, Portes de Cheminées, Porte-Allumettes, Couteaux à Tabac, Boîtes de Roues, Serre-joints, Goudron, patentés, Presses copie-lettres, Refouleuses de Bandages, Plicuses de Ditto, Machines à filleter, Poids pour Chevaux, etc., etc.



Pieces pour Presses à Foin et Machines Agricoles.

FABRIQUE DE

Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Ponts, etc. Pentures pour Granges et Écuries, Targettes de Chassis, Verroux, Ecrous, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.

Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix. Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture. Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous défions toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix du marché.

Manufacture à Berthierville, à côté de la résidence de Monsieur F. O. LAMARCHE, maire de Berthier.

Tres Important ! !

Cette année nous avons un STOCK de MARCHANDISES SECHES plus considérable que par le passé.

Ne manquez pas de venir acheter ici ; vous sauvez 25 DIT CENT—10 parce que nous importons directement une partie de nos marchandises—20 parce que nous achetons en très grande quantité.

Etoffes splendides pour manteaux, Sealtees superbes pour manteaux, Etoffes à robes très nouvelles, Soies et Satins, Peluches et Velveteens, Beaux beavers, Tweeds de tous genres, Garnitures à robes, Beaux Casques en Pelletterie.

Manchons en Pelletterie, Corps et Caleçons, Lainages en quantités.

—Nous avons les meilleurs tailleurs—

EN FACE DU MARCHE, SOREL,

A l'Enseigne des Gros Ciseaux, C. O. PARADIS.

\$100,000 A PRÊTER.

\$100,000 à prêter sur hypothèque dans Montréal et à la campagne, principalement sur fermes, aux municipalités et fabriques, à long terme, aux taux les plus bas du marché.

Je me chargerai de la vente des propriétés de campagne dans l'est, au nord et ailleurs. Pas de vente, pas de commission. Envoyez vos applications et demandez des renseignements.

Les canadiens des Etats-Unis auront toutes les informations pour avoir des établissements convenables. Tout sera fait avec diligence.

TOUSSAINT LEFEBVRE,

AGENT D'IMMEUBLES,

No 38, Place Jacques Cartier, Fonds de Municipalités et Hypothèques achetés le 16 nov. 1888.

HOTEL RIENDEAU

64 RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

Système Américain & Européen

Chambres 50c. à \$1 par jour, table exquise. Vins de premier choix.

Lunch du midi, le meilleur à Montréal.

Si vous voulez avoir un bon portrait à bon marché, allez chez P. A. PORTELANCE

PHOTOGRAPHIE - ARTISTE, RUE DU MARCHE, BERTHIER

A vendre par le même une voiture de Photographie. Conditions faciles.

Banque Ville-Marie.

BUREAU PRINCIPAL, - - MONTREAL.

Succursale, A BERTHIER (En haut). Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Achète et vend lettres de change et traites sur toutes les parties de l'Europe et des Etats Unis.

Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit.

Pour dépôts fixes, 4 pour cent d'intérêt.

Pour autres informations, s'adresser au gérant,

A. GARIÉPY, RUE EDOUARD, BERTHIER.

J. N. PROVOST

MARCHAND GENERAL, ST GABRIEL DE BRANDON.

Vous trouvez toujours chez M. Provost, le meilleur choix de marchandises sèches, groceries, épicerie, quincaillerie, enfin tout ce qui compose un magasin général, le tout de la meilleure qualité et à des prix très modérés.

M. Provost fait aussi une spécialité du commerce de bois de sciage. Une visite est sollicitée.

J NORBERT PROVOST 1er Mars 1889.—3m.

FERDINAND PLANTE,

CHARRETIER, RUE HENRI, BERTHIERVILLE.

Mr. Plante aura toujours à la disposition des gens les meilleurs chevaux et voitures de l'usage, tant voitures légères que voitures de charge.

CHASSE ET PECHE

PROVINCE DE QUEBEC

TEMPS DE PROHIBITION

CHASSE

[47 Victoria, ch. 25]. [50 Victoria, ch. 10]. 1 Caribou et chevreuil, du 1er janvier au 1er octobre.

2 L'original (mâles et femelles) en tous temps, jusqu'au 1er octobre 1889.

N.B.—Il est défendu de se servir de chiens, collets, trappes, etc., pour faire la chasse de l'original du caribou et du chevreuil. Personne (blanc ou sauvage) n'a le droit, durant une saison de chasse, de tuer ou de prendre vivants plus de 3 caribous et 4 chevreuils. Pour en tuer un plus grand nombre, il faut avoir préalablement obtenu un permis du Commissaire des Terres de la Couronne.

3 Castors, visons, loutres, martes, pékans, du 1er avril au 1er novembre.

4 Lièvres, du 1er février au 1er novembre.

5. Rat musqué, (dans les comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier seulement.)

6 Bécasses, bécassines, perdrix d'aucune espèce.

7 Macreuses, sarcelles, canards sauvages, d'aucune espèce, du 15 avril au 1er septembre (excepté barles [bécasses], harads, goélands.)

N.B.—Néanmoins dans cette partie de la Province à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et de Montmorency, les habitants peuvent, en aucun temps de l'année, mais pour leur nourriture seulement, tuer aucun des oiseaux mentionnés dans le numéro 7.

8. Les oiseaux percheurs, tels que les hirondelles, le tréfil, les fauvettes, les moncheolles, les pics, les engoulevents, les pinsons, (rossignol, oiseau rouge, oiseau bleu, etc.) les mésanges, les chardonnets, les grives, (merles, flutes des bois, etc.) les rottolets, le pogon, les mainates, les gros-becs, l'oiseau-mouche, les coucous, les liboux, etc., excepté les aigles, les faucons, les éperviers et autres oiseaux de la famille des falconides, le pigeon-voyageur (tourter), le martin-pêcheur, le corbeau, la corneille, les jaseurs [recollets], les pies-grèches, les geais, la pie, le moineau, les étourneaux.

9 D'enlever les œufs ou nids d'oiseaux sauvages, en tout temps de l'année.

N.B.—Amendes variant de \$2 à \$100 pour chaque infraction, ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

Toute personne n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario, ne peut, en aucun temps, faire la chasse en cette province, sans y être autorisée par un permis du Commissaire des Terres de la Couronne. Ce permis n'est pas transférable.

LA PECHE

1 Saumon [à la ligne], du 1er septembre au 1er mai.

Saumon [à la ligne dans la rivière Ristigouche] du 15 août au 1er mai.

2 Truite tacheuse (de ruisseau, de rivière, etc.) du 1er octobre au 1er janvier.

3 Grosse truite grise, jupe et winnoniche, du 15 octobre au 1er décembre.

4 Pore, du 15 avril au 15 mai.

5 Achigan et Maskinongé, du 15 avril au 15 juin.

6 Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.

Amendes variant de \$5 à \$20 pour chaque infraction ou l'emprisonnement à défaut de paiement.

N.B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) SEULE est autorisée dans les eaux des lacs et rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec.

Aucune personne qui n'est pas domiciliée dans la province de Québec ne peut pêcher en aucun temps dans les eaux des lacs et rivières de cette province qui ne sont pas actuellement sous bail, sans avoir préalablement obtenu un permis à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne.

Tel permis est bon pour une saison seulement et n'est pas transférable.

Département des Terres de la Couronne. Québec, 29 mai 1888.

E. E. TACHÉ, Assistant Commissaire des Terres de la Couronne.

FONDERIE de BERTHIER

PAR LEON ROBILLARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARATOIRES, POELES A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA,"

CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier RUE DU MARCHE, BERTHIER.

D. ROBERGE

MARCHAND-GENERAL,

ST. CUTHBERT.

Les gens qui voudront acheter une marchandise de premier choix et de goût et de première qualité sont priés d'aller au magasin de M. D. ROBERGE, à St. Cuthbert.

M. Roberge tient un magasin qui peut rivaliser avec les meilleurs magasins des grandes villes.

Il tient un assortiment général de marchandises qui peuvent contenter même les plus difficiles, et cela à des prix très-réduits.

Chacun s'en convaincra par une visite à son magasin.

ADRESSES.

A. DEMERS, AVOCAT, RUE EDOUARD, BERTHIER.

GERMAIN & CHENEVERT, AVOCATS. BUREAU DE La Gazette de Berthier, BERTHIER, Q.

A GERMAIN, AVOCAT, RUE GEORGE,—SOREL, P. Q.

G. E. MAURALT, AVOCAT, RUE GEORGE,—SOREL, P. Q.

NOÉ PICHÉ, HUISSIER C. S. ET AGENT COLLECTEUR. ST-BASILE-LE-GRAND.

DR. W. A. HÉNAULT, COIN de la rue de l'Eglise, BERTHIERVILLE.

Consultations : 9 à 11 a.m. ; 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à la Pharmacie.

NICOLAS LENOIR, BOULANGER, COIN DES RUES HENRY ET WILLIAM, BERTHIERVILLE.

ARTHUR GERVAIS, TAILLEUR. Coupe garantie. Prix modérés. Ouvrage fait avec célérité et soin. Une visite est sollicitée. Une attention spéciale sera donnée aux commandes de la campagne.

RUE EDOUARD, BERTHIERVILLE. OSCAR PAQUET, BARBIER-COIFFEUR, RUE HENRI, - - - BERTHIER.

En face du Marché. Service à domicile sur demande.

F. O. LAMARCHE, RUE EDOUARD, BERTHIER. Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.

LOUIS SEVERIN MASSE, MARCHAND ÉPICIER, RUE DU MARCHE, BERTHIER.

Vous trouverez toujours chez M. Masse toutes sortes de Fruits, Légumes, Confiteries, Bombons, Soda Water, Ginger Ale, etc.

M. Masse apporte deux fois par semaine tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché de Montréal en ce genre.

CHAUSSURES ! !

M. J. CANE & CIE.

Cet honneur d'informer le public qu'ils tiennent constamment à leur magasin un assortiment considérable de CHAUSSURES de toutes sortes et dans les derniers goûts, et que leurs prix défient toute compétition.

Comme toujours, ils s'efforceront de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les favoriser d'une part de leur patronage.

Une visite est sollicitée au magasin de

M. J. CANE & CIE., Ancienne maison J. C. Dixon, Près du Marché, - BERTHIER.

Drs Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES, No. 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice, - MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pourront retourner le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. F. TRESTLER, L. C. D. STEPHEN GLOBENSEY, L. C. D.

30 nov. 88.

F. J. A. DEMERS, HORLOGER BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHE, BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de

BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an. Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadère de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE. PROPRIÉTAIRES.

ARPIN & FRERE,

Manufacturiers de Chaussures, LANORAIE, P. Q.

Spécialité : — SOULIERS en TAPIS et en CUIR.

—Escompte libéral sur tout achat fait au comptant.—

Tout ordre envoyé à la maison ou donné à notre commis voyageur recevra une prompte et soignée attention.

MM. Arpin & Frère, vu le peu de dépenses qu'ils ont à encourir peuvent vendre à des prix défiant toute compétition.

J. E. ARPIN, 22 février 1889.—3m

W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD, - - BERTHIERVILLE,

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulee, Lard, Saindoux, Sel, Plâtre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes :

Northern Fire Assurance Company, City of London Insurance Co. (Limited), Queen Insurance Company,

Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine) La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents, Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible. BUREAU A MONTREAL :

W. F. JOHNSTON, AGENT, 10 12 & 14 RUE DU PORT.

—o Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell o:—

EUGENE FARLY, Ferblantier, Plombier, ET COUVREUR, RUE EDOUARD, BERTHIER.

En face de l'hôtel Guilmette. Se chargera de tous ouvrages en Ferblanc, Tôle Galvanisée, etc. Toujours en stock toutes espèces d'ouvrages de Ferblanterie en usage pour les familles.

COMMERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER BERTHIER, Mars 1889.

LÉGUMES

Patates, le minot..... \$0 25 à 3 Oignons, le minot..... à Fèves, le minot..... à Oignons, la tresse..... 0 8 à 10 Choux des Etats-Unis... 0 5 à 0 6 Fèves, la terrinée..... 0 4 à 0 5

GRAINS

Blé, le minot..... \$..... à Pois, le minot..... 0 80 à 0 90 Blé d'Inde, le minot..... 0 60 à 70 Avoine, le minot..... 0 45 à 0 50 Sarazin, le minot..... 0 60 à 0 70 Orge, le minot..... à Gaudriole..... à Graine de mil..... à

VOLAILLES ET GIBIERS

Dindes, la couple..... \$1 20 à 1 5 Oies, la couple..... à Poules, la couple..... 0 25 à 0 30 Pigeon, la couple..... 0 15 à 0 20

VIANDES

Beuf, la lb..... 07 à 8 Beuf, 100 lb..... 6 00 à 7 00 Pore frais, la livre..... 11 à 12 Lard salé..... 10 à 12 Pore frais, 100 lbs..... 6 00 à 7 00 Mouton, jeune quartier, 35 à 55 Veau, jeune quartier.... 40 à 50

FARINE

Farine en quart..... 4 70 à 5 70 Farine en poche, 100 lb 2 20 à 2 50 Farine de blé d'Inde... 1 75 à 1 90 Farine de gruau..... 3 25 à 3 50 Sarazin..... à

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb..... 15 à 20 Beurre salé..... 18 à 20 Œufs frais, la douzaine. 12 à 15 Laine, la lb..... 30 à 35 Laine filée, la lb..... 60 à 75 Savon..... 06 à 08

DIVERS

Miel coulé, la lb..... \$ 12 à Miel en gâteaux, la lb.. 12 à 15 Sucre d'érable, la lb..... 07 à 8 Graisse, la lb..... 12 à 0 15 Tabac en feuille, la lb.. 08 à 0 15 Paille, le 100 bottes.... 5 00 à 5 50 Foin, le 100 bottes..... 5 50 à 6 50 Peau de veau, la lb..... 4 à 4 Peau de bœuf, la lb..... 8 à 0 10 Sirop d'érable, le gallon 90 à 1 00 Peau de mouton, jeune. 60 à 0 75 Cochon vivant, jeune... 3 00 à 4 00

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE BERTHIER.

Avoine..... par 36 lbs. \$0 45 à 50 Sarazin..... par 50 lbs. 60 à 70 Orge..... par 50 lbs. à Pois..... par 66 lbs. 85 à 90 Graine de lin par 60 lbs. à Fèves..... par 60 lbs. à Bê de semence..... 1 50 à 1 60

MARCHÉ DE SOREL.

SOREL, Mars 1889.

LÉGUMES

Patates, le minot..... \$ 30 @ 40 Oignons, le minot..... @ Fèves, le minot..... @ Oignons, la tresse..... 10 @ 20 Choux des Etats-Unis 05 @ 08 Fèves, la terrinée..... @

GRAINS

Bê, le minot..... \$..... @ Pois, le minot..... 1 00 @ 1 20 Blé d'Inde, le minot.... 90 @ 1 00 Avoine, le minot..... 45 @ 0 50 Sarazin, le minot..... 70 @ 0 75 Orge, le minot..... @ Gaudriole..... @ Graine de mil..... @

VOLAILLES ET GIBIERS

Dindes, la couple..... \$1 20 @ 1 50 Oies, la couple..... @ Poules, la couple..... 60 @ 0 70 Pigeon, la couple..... 25 @ 0 30

VIANDES

Beuf, la lb..... 8 @ 12 Beuf, 100 lb..... 8 00 @ 9 00 Pore frais, la lb..... 11 @ 12 Lard salé..... @ 12 Pore frais, 100 lb..... 8 00 @ 9 00 Mouton, jeune quart.. 35 @ 0 55 Veau, jeune quartier.... 40 @ 0 50

FARINE

Farine en quart..... \$4 70 @ 5 70 Farine (poche) 100 lb 2 20 @ 2 50 Farine de blé d'Inde... 1 90 @ 2 00 Farine de gruau..... 3 25 @ 2 00 Sarazin..... @

PRODUITS DE LA FERME.

Beurre frais, la lb..... \$0 15 @ 0 20 Beurre salé..... 17 @ 0 20 Œufs frais, la doz..... 16 @ 0 18 Laine, la lb..... 30 @ 0 35 Laine filée, la lb..... 75 @ 0 80 Savon..... 06 @ 0 08

DIVERS

Miel coulé, la lb..... \$0 12 @ Miel en gâteaux, la lb 0 12 @ 0 15 Sucre d'érable, la lb... 0 07 @ 0 08 Graisse, la lb..... 0 12 @ 0 15 Tabac en feuille, la lb 0 10 @ 0 12 Paille, le 100 bottes... 5 00 @ 5 50 Foin, le 100 bottes.... 7 50 @ 8 50 Peau de veau, la lb... 0 06 @ 0 07 Peau de bœuf, la lb... 0 08 @ 0 10 Sirop d'érable, le gal. 0 90 @ 1 00 Peau de mouton, jeune @ Cochon vivant, jeune @

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE SOREL.

Avoine... par 36 lbs. \$0 50 @ 0 55 Sarazin... par 50 lbs. 0 80 @ 0 90 Orge... par 50 lbs. @ Pois... par 66 lbs. 0 90 @ 1 00 Graine de Lin, 60 lbs. @ Fèves..... 60 lbs. @ Bê de semence..... 1 50 @ 1 60